

Distribution du compte rendu du conseil municipal



Rémensois, Rémensoises,

Pour répondre à deux préoccupations sur lesquelles nous nous étions engagés, nous souhaitons poursuivre économies et services à la population.

A ce titre, nous souhaitons modifier le mode de distribution du compte rendu du conseil municipal. Nous vous remercions de nous informer, par retour du coupon ci-après ou par mail, de la méthode de distribution souhaitée :

CAS N° 1



Je veux recevoir un email m'informant de la mise en ligne du compte rendu du conseil municipal sur le site internet de la commune.

Dans ce cas, je fournis mon adresse email et j'accepte que la commune appose sur ma boite aux lettres un écusson distinctif afin que le compte rendu ne soit pas distribué.



CAS N° 2



Je veux que le compte rendu du conseil municipal soit toujours distribué dans ma boite aux lettres.

A Noter

Lors d'événements particuliers et/ou non prévisibles (Coupure d'électricité, coupure d'eau, ...) vous pouvez être avertis par email. Pour cela, même si vous souhaitez toujours recevoir le compte rendu du conseil dans votre boite aux lettres, indiquez-nous votre adresse email!

Coupon à remettre en mairie ou fournir les informations par email à secretariat.stmauricederemens@orange.fr
Nom / Prénom :
Adresse :
Email :
<u>Je choisis</u> :
Cas n°1 : Formule Fmail

<u>J'envoie aussi un email à la mairie</u>: secretariat.stmauricederemens@orange.fr (cet envoi nous permet de valider votre email) et j'accepte la pose d'un écusson sur ma boite aux lettres.

Cas n°2 : Formule papier dans ma boite aux lettres □

